

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil seize, le treize décembre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
6 décembre 2016

Conseillers en exercice : 27
Présents : 25
Procurations : 0
Votes : 25

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 13 DECEMBRE 2016

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, DELAIR Patrick, GAVANON Michel, BASNEL Françoise, PANCIN Pierre, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, MIGNOT Brigitte, LAUGE Sylviane, DELILLE Nicole, DELABRE Eric, AMAT Bruno, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, ROSSI Yannick, AUBERY Jérémy.

Absents excusés et représentés :

.

Absents excusés :

MISTRAL Christiane, CHABAUD Sandra.

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19h00.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

Adoption des compte-rendus des séances des 13 septembre, 17 octobre et 10 novembre 2016

Monsieur Le Maire donne lecture des comptes rendus des Conseils Municipaux des 13 septembre, 17 octobre et 10 novembre 2016.

Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

1. Affaires Administratives

1.1. Instauration d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la commune (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale.

Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSEE) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, à enveloppe budgétaire constante.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

1.2. Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

En application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée par la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié par le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 prolonge de deux années, soit du 13/03/2016 au 12/03/2018, le dispositif de recrutements réservés d'accès à l'emploi titulaire.

En application de l'article 8 du décret du 22/11/2012 il convient d'établir un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire qui détermine, pour la Commune :

- le grade des cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés,
- le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements,
- leur répartition entre les sessions successives de recrutement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

1.3. Dissolution du Syndicat pour la gestion du CES de Châteaurenard – répartition des biens (D)

Rapporteur : Max GILLES

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, la Préfecture des Bouches-du Rhône a demandé que la procédure de liquidation du Syndicat intercommunal pour la gestion du CES puisse aboutir avant le 1^{er} janvier 2017.

Dans ce cadre, le syndicat a délibéré le 20 octobre dernier sur la répartition de ses biens.

Les communes doivent délibérer sur cette répartition.

Les éléments du dernier compte de gestion font apparaître un actif de 339 355,02 répartis entre un actif immobilisé de 337 549,52 € (terrains, constructions et autres immobilisations) et un actif circulant (disponibilités) de 1 805,50 € correspondant à l'excédent de clôture.

Il est proposé :

- La reprise de l'actif immobilisé par la Commune de Châteaurenard,
- La répartition de l'actif circulant entre les communes membres au prorata du nombre d'élèves :
 - Châteaurenard : 47,65 % : 860,32 €
 - Noves : 17,55 % : 316,87 €
 - Rognonas : 8,70 % : 157,08 €
 - Barbentane 10 % : 180,55 €
 - Eyragues : 11,30 % : 204,02 €
 - Graveson : 4,80 % : 86,66 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

1.4. Convention pour l'accueil de spectacles organisés par Saison 13 (D)

Rapporteur : Michel GAVANON

Dans le cadre de l'élaboration d'une programmation de spectacles dans le cadre de l'utilisation du kiosque du Parc des Poètes, il est proposé de conclure une convention avec Saison 13 pour l'organisation d'un minimum de 3 spectacles annuels.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

2. Affaires Financières

2.1. Versement d'une subvention à la confrérie de Saint Eloi (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre de l'organisation des festivités de la Saint Eloi, et suite à la perception des droits de place des forains par la Commune, il y a lieu d'attribuer une subvention à la Confrérie de Saint Eloi, structure organisatrice de cette manifestation, d'un montant de 1 430,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

2.2. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017 (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Afin de permettre le règlement de dépenses d'investissement par la Commune avant le vote du budget 2017, il est demandé au Conseil d'autoriser M. le Maire à procéder à l'engagement et au règlement de ces dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

2.3. Souscription d'emprunts (I)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

D'importants travaux sont à réaliser pour l'aménagement du quartier du Planet, les travaux de voirie et de viabilisation du lotissement lié au futur collège.

Une consultation a été effectuée auprès de nos partenaires bancaires (CDC, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel) et au regard de cette consultation, les offres présentées, d'une part, par le Crédit Mutuel pour un emprunt d'un montant de 700.000 € au taux de 1.35% sur 20 ans et d'autre part, par le Crédit Agricole pour un second emprunt d'un montant de 500.000 € au taux de 1.42% également sur 20 ans, ont été retenues.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Cession de terrain à M. Olivier MISTRAL (D)

Rapporteur : Max GILLES

Il est exposé au Conseil que la commune a été contactée par M. Olivier MISTRAL en vue de l'acquisition par celui-ci d'une partie du terrain d'assiette de la station d'épuration dont la Commune est propriétaire cadastrée section CR N° 193 mitoyenne avec sa propriété.

Il est proposé de céder à M. MISTRAL un terrain de 418m² à extraire de ladite parcelle au prix de 30,00 €/m² soit un prix total revenant à la Commune de 12 540,00 € hors frais et taxes à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

3.2. Acquisition de terrain auprès de M. René FERRETTI (D)

Rapporteur : Max GILLES

Dans le cadre du projet d'implantation d'un collège et de réalisation d'une opération d'aménagement à vocation d'habitat, et suite aux rencontres avec la famille FERRETTI, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer l'acte d'acquisition des parcelles BX n° 59,60 et 61 d'une contenance totale de 8 751 m² moyennant la remise en dation de 6 lots du futur lotissement pour une contenance de 3.000 m².

Il est précisé que les frais d'acte liés à l'acquisition par la Commune sont à la charge de celle-ci et que les frais et taxes engendrées par la dation en paiement restent à la charge de M. FERRETTI.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

3.3. Acquisition de terrain auprès de M. Jean-Yves RICHARD (D)

Rapporteur : Max GILLES

Dans le cadre du projet d'implantation d'un collège et de réalisation d'une opération d'aménagement à vocation d'habitat, et suite aux rencontres avec M. Jean-Yves RICHARD, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer l'acte d'acquisition de la parcelle BV n°274 d'une contenance de 1 522 m² moyennant le prix de 2.50 €/m² soit un prix total de 3 805 €. Il est précisé que les frais d'acte liés à cette acquisition par la Commune sont à la charge de celle-ci.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

3.4. Avancement de travaux/projets (I)

3.4.1. Halle Saint Paul

M. Patrick DELAIR fait part au Conseil de l'achèvement des travaux et de l'utilisation de cette structure à l'occasion du marché de Noël.

3.4.2. Quartier du Planet

M. Patrick DELAIR fait part au Conseil du commencement des travaux par l'entreprise. 50 m ont été réalisés. A compter du 15 décembre et jusqu'au 15 janvier, la Commune a demandé à l'entreprise de ne pas réaliser de travaux pendant cette période afin de laisser les fêtes de fin d'année ainsi que les festivités de la Saint Bonet se dérouler.

3.4.3. Projet Collège/Logements

M. le Maire fait part au Conseil de la clôture de l'enquête publique le 2 décembre dernier. Le Commissaire enquêteur remettra son rapport début janvier.

4. Divers

Monsieur Pierre PANCIN informe le Conseil sur les préparatifs de la soirée des vœux du Maire et de la cérémonie de la Sainte Barbe samedi 17 décembre .

Monsieur Marc TROUSSEL fait part au Conseil des personnes retenues pour occuper les logements de gardien du complexe sportif et du parc des poètes.

Madame Madeleine JULLIAN fait part au Conseil de la fréquentation du spectacle de Noël qui a accueilli 280 personnes.

Monsieur Louis ROSELLO informe le Conseil que le CCAS a reçu les colis de Noël et que la distribution est en cours auprès des personnes de plus de 70 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES